## ATTESTATION DE LA QUALITE D'AYANT DROIT

(Application des articles L766-1-1 et R766-4 du code la Sécurité sociale et de l'arrêté du 19 avril 2002)

Je soussigné(e)
immatriculé(e) à la Sécurité sociale sous le n° :
déclare sur l'honneur que mon conjoint □, la personne avec laquelle je vis maritalement □, la personne à laquelle je suis lié(e) par un PACS □: Monsieur □, Madame □, Mademoiselle □
□ n'exerce aucune activité professionnelle,
□ n'a pas de ressources personnelles,
☐ ne bénéficie d'aucune retraite, pension ou rente à titre individuel.
Je confirme que la personne désignée ci-dessus est bien à ma charge totale, effective et permanente depuis le   _              Je m'engage à porter immédiatement à la connaissance de la Caisse des Français de l'étranger tout changement survenant dans sa situation.
Fait à
La fraude ou fausse déclaration expose à la radiation, la peine d'amende et/ou d'emprisonnement (Articles L114-13 et L766-1-3 du code de la Sécurité sociale et 441-1 du Code Pénal). La Caisse des Français de l'étranger se réserve le droit de procéder à tout moment au contrôle relatif à cette déclaration (absence de ressources notamment)
⊁

## PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A LA CFE AVEC CETTE ATTESTATION

**CONJOINT** : photocopie de votre livret de famille tenu régulièrement à jour ou de l'acte de mariage (1)

**PERSONNE VIVANT MARITALEMENT AVEC VOUS**: photocopie de son acte de naissance, de son passeport ou de sa carte nationale d'identité (1)

**PERSONNE A LAQUELLE VOUS ETES LIE(E) PAR UN PACS** (pacte civil de solidarité) : photocopie de son acte de naissance, de son passeport ou de sa carte nationale d'identité ainsi que l'attestation officielle confirmant l'inscription de la déclaration conjointe

(1) Si cet ayant droit figure sur l'attestation délivrée en France par votre précédente caisse de Sécurité sociale avec votre carte vitale, joignez la photocopie de ce document en lieu et place de ce justificatif d'état civil.